

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-NEUVIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
31e séance
tenue le
jeudi 1er décembre 1994
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 31e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT (suite)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

b) UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.2/49/SR.31
12 décembre 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

94-82588 (F)

9482588

/...

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/49/L.23, L.31 et L.39)

a) COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution concernant le renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (A/C.2/49/L.31)

1. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, dit qu'aucune modification n'a été proposée au projet de résolution A/C.2/49/L.31 au cours des consultations officielles et recommande que le projet de résolution soit adopté.

2. Le projet de résolution A/C.2/49/L.31 est adopté.

f) COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (suite)

Projet de résolution concernant le programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (A/C.2/49/L.23)

3. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, dit qu'au cours de consultations officielles il a été décidé d'apporter deux modifications au projet de résolution A/C.2/49/L.23. D'une part, au paragraphe 5, il convient d'insérer le membre de phrase "propres à promouvoir la croissance économique et le développement durable, notamment en continuant à promouvoir un climat favorable aux investissements étrangers" après les mots "des mesures", à la troisième ligne. D'autre part, au paragraphe 7, il convient de remplacer "de nouveaux mécanismes et dispositifs" par "de nouvelles mesures novatrices". M. Raichev recommande à la Commission d'adopter le projet de résolution ainsi modifié.

4. Le projet de résolution A/C.2/49/L.23, ainsi modifié, est adopté.

Projet de résolution concernant la coopération pour le développement industriel (A/C.2/49/L.39)

5. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, dit qu'au cours de consultations officielles il a été décidé de modifier comme suit le projet de résolution A/C.2/49/L.39. Au paragraphe 2, il convient d'insérer le membre de phrase "dans un climat favorable aux investissements et aux affaires" après les mots "développement industriel". Au paragraphe 3, le membre de phrase "que joue l'industrialisation" est à remplacer par "que jouent l'industrialisation et l'esprit d'entreprise" et, à la troisième ligne, il convient d'insérer le mot "productifs" après les mots "des emplois". Le début du paragraphe 6 doit se lire comme suit : "Invite les organes et organismes des Nations Unies, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, à contribuer,". Enfin, à la fin du même paragraphe 6, il convient de remplacer le membre de phrase "et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes" par ", de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la Conférence mondiale sur les établissements humains (Habitat II)". M. Raichev recommande à la Commission d'adopter le projet de résolution A/C.2/49/L.39 ainsi modifié.

6. Le projet de résolution A/C.2/49/L.39, ainsi modifié, est adopté.

/...

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)
(A/C.2/49/L.10/Rev.1, L.25/Rev.1 et L.50)

Projet de résolution concernant les prises fortuites et rejets de la pêche et leur impact sur l'utilisation durable des ressources biologiques marines du monde (A/C.2/49/L.50)

7. Mme WILLIAMS-MANIGAULT (États-Unis d'Amérique) présente le projet de résolution concernant les prises fortuites et rejets de la pêche et leur impact sur l'utilisation durable des ressources biologiques marines du monde (A/C.2/49/L.50), soulignant que les États-Unis tiennent à porter la question du gaspillage dans l'industrie de la pêche à l'attention de la communauté internationale. Par ailleurs, le Bangladesh, le Belize, le Guyana, le Pérou et le Venezuela se joignent aux auteurs de ce texte.

Projet de résolution concernant l'appui au Programme mondial d'éducation et d'observation pour la défense de l'environnement (Programme GLOBE)
(A/C.2/49/L.10/Rev.1)

8. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, signale qu'aucune modification n'a été proposée au projet de résolution A/C.2/49/L.10/Rev.1 et recommande à la Commission d'adopter ce texte.

9. M. DE MATOS (Cap-Vert) déclare que le Cap-Vert se joint aux auteurs du projet de résolution.

10. Mlle CHAVES (Colombie) annonce que la Colombie se joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/49/L.10/Rev.1.

11. Le projet de résolution A/C.2/49/L.10/Rev.1 est adopté.

Projet de résolution concernant la Convention sur la diversité biologique
(A/C.2/49/L.25/Rev.1)

12. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, dit qu'au cours des consultations officieuses, le troisième alinéa du préambule a été remplacé par le texte suivant : "Profondément préoccupée par l'appauvrissement continu de la diversité biologique dans le monde et sur la base des dispositions de la Convention sur la diversité biologique, réaffirmant son attachement à la préservation de la diversité biologique et à l'utilisation rationnelle des éléments qui la composent ainsi qu'à une répartition juste et équitable des bienfaits découlant de l'utilisation des ressources génétiques,". Par ailleurs, il convient de remplacer le début du paragraphe 2 par le texte suivant : "Invite le Secrétaire général exécutif de la Convention sur la diversité biologique à communiquer". Enfin, au paragraphe 4, il convient d'insérer les mots "par l'intermédiaire de la Commission du développement durable et du Conseil économique et social," après les mots "rendre compte". M. Hamburger recommande à la Commission d'adopter par consensus le projet de résolution A/C.2/49/L.25/Rev.1 ainsi modifier.

13. Le projet de résolution A/C.2/49/L.25/Rev.1, ainsi modifié, est adopté.

14. M. BELHIMEUR (Algérie) se félicite vivement de l'adoption du projet de résolution A/C.2/49/L.25/Rev.1 et, rappelant que la Conférence des États parties à la Convention sur la diversité biologique se tient actuellement aux Bahamas, il propose de demander au Secrétariat que le texte du projet de résolution soit communiqué à la Conférence pour l'information des délégations.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/49/L.4 et L.51)

Projet de résolution concernant le Programme des Nations Unies pour le développement humain et le rapport mondial sur le développement humain (A/C.2/49/L.51)

15. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, dit que le projet de résolution A/C.2/49/L.51 a été élaboré à la suite de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/49/L.4 et recommande à la Commission d'adopter par consensus le nouveau projet de résolution.

16. Le projet de résolution A/C.2/49/L.51 est adopté, le projet de résolution A/C.2/49/L.4 étant retiré par ses auteurs.

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite) (A/C.2/49/L.42 et L.46)

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite)

Projet de résolution concernant l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/C.2/49/L.46)

17. M. UKPONG (Nigéria) annonce que la Guinée, Haïti et le Kenya se joignent aux auteurs du projet de résolution.

b) UNIVERSITÉ DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de résolution concernant l'Université des Nations Unies (A/C.2/49/L.42)

18. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, dit qu'à l'issue de consultations officieuses, des modifications de pure forme ont été proposées au texte anglais du projet de résolution A/C.2/49/L.42. Au paragraphe 2, il convient de remplacer "organizations" par "agencies" et, au paragraphe 4, il faut insérer le mot "General" avant "Assembly". Il recommande à la Commission d'adopter par consensus le projet de résolution ainsi modifié.

19. M. PANKIN (Fédération de Russie) dit que la Fédération de Russie se joint aux auteurs du projet de résolution.

20. M. SHINODA (Japon) annonce que la Bolivie et le Venezuela se joignent aux auteurs du projet de résolution.

21. M. NATHON (Hongrie) déclare que la Hongrie se joint aux auteurs du projet de résolution A/C.2/49/L.42.

22. M. FORNER-ROVIRA (Andorre) signale que l'Andorre se joint aux auteurs du projet de résolution.

23. Le projet de résolution A/C.2/49/L.42 est adopté, tel qu'il a été modifié oralement.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (suite)
(A/C.2/49/L.26/Rev.1)

Projet de résolution concernant l'action préventive et l'intensification de la lutte contre le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique (A/C.2/49/L.26/Rev.1)

24. M. BELHIMEUR (Algérie) annonce que l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/49/L.26/Rev.1.

25. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, signale que le projet de résolution a fait l'objet d'un accord à l'issue des consultations officieuses et recommande qu'il soit adopté par consensus.

26. Le projet de résolution A/C.2/49/L.26/Rev.1 est adopté.

27. M. S. KHAN (Département de la coordination, des politiques et du développement durable) attire l'attention des membres de la Commission sur le paragraphe 11, dans lequel l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, lors de sa cinquantième session, un rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Par ailleurs, dans les conclusions (1993/2) adoptées d'un commun accord par le Conseil économique et social sur la coordination des activités du système des Nations Unies dans les domaines de l'action préventive et de l'intensification de la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, en particulier le choléra, il est également demandé au Secrétaire général d'établir un rapport sur la mise en oeuvre des recommandations visant à améliorer la coordination des activités de prévention et de lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques. Par souci d'efficacité, M. S. Khan propose que le Secrétaire général consulte l'Organisation mondiale de la santé en vue de présenter au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale un rapport unique, sous une double cote A et E.

28. Il en est ainsi décidé.

29. M. GHANIM MOHAMED (Soudan) se déclare très heureux du profond intérêt qu'ont manifesté pour la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques, non seulement les membres du Groupe des 77 mais tous les membres de la Commission, et rappelle que son pays a été le premier à attirer l'attention sur cette question. Il exprime également sa vive appréciation à la délégation béninoise pour les efforts qu'elle a déployés afin de promouvoir le projet de résolution et remercie tous les pays qui se sont joints aux auteurs du projet de résolution, lui donnant ainsi plus de poids. Le Soudan apprécie aussi vivement l'assistance technique reçue. L'année dernière, un nouveau type de paludisme, résistant à la chloroquine, s'est manifesté dans le pays, affectant tous les

/...

secteurs de la société. L'inefficacité de la chloroquine oblige à utiliser la quinine, médicament dangereux pour les reins, ce qui a causé, l'année dernière, plusieurs centaines de morts dues à une insuffisance rénale. Le Soudan a donc adopté des mesures concrètes, lançant, sous l'égide du Président de la République, une campagne nationale pour combattre la maladie et pour promouvoir un environnement sain. Une journée nationale pour un environnement sain a été proclamée, pendant laquelle on a procédé à l'élimination des moustiques dans les régions infestées, avec la participation de tous les secteurs de la société. C'est dans ce contexte qu'a été rédigé le projet de résolution. L'aide financière et médicale des donateurs et des organisations internationales concernées est nécessaire dans la lutte contre le paludisme et les maladies diarrhéiques.

30. M. MONTROYA (Colombie) se félicite de l'adoption du projet de résolution sur la lutte contre le paludisme (A/C.2/49/L.26/Rev.1) et exprime la gratitude de son gouvernement pour la mention faite, au paragraphe 6, de l'action du docteur Manuel Elkin Pataroyo (Colombie). Cette reconnaissance officielle devrait l'encourager dans ses travaux.

La séance est levée à 11 h 5.